

**N° 1768 – IN 506**

**Dépôt :** 04.07.2022  
**Traitement Bureau CDV :** 04.07.2022  
**Développement/Urgence :** NON/NON  
**Délai de réponse :** 04.11.2022

**Interpellation de M. Patrick Muster intitulée : « Mobilité douce : Moutier est-elle suffisamment équipée pour l'avenir ? »**

### **Introduction**

Les gouvernements et les constructeurs de toute l'Europe ont décidé de ne plus fabriquer de moteurs thermiques à partir de 2035. De ce fait, le parc automobile va petit à petit être remplacé par des véhicules à moteur électrique ou à hydrogène.

Les communes sont ainsi appelées à anticiper cette nouvelle situation, notamment à Moutier où le fournisseur d'énergie reste en main communale.

### **Proposition**

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

1. Il n'existe aucune borne électrique à recharge rapide sur la commune de Moutier. Le Conseil municipal envisage-t-il d'en installer une, notamment afin de permettre aux personnes concernées de venir recharger à Moutier ?
2. Quelle est la vision à long terme du Conseil municipal quant à sa stratégie électrique ?
3. Le Conseil municipal peut-il garantir d'être en capacité d'accueil d'un parc automobile complet d'ici 15 ans, notamment en matière d'infrastructures et de capacité du réseau ?

### **Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 4 juillet 2022

**Signature (s) :**

**1<sup>er</sup> signataire :**

**M. Patrick Muster (1)**